



Ministère des Transports

Accord-cadre multi-attributaire à 8 lots juridiques n°DGITM-SDRHC-RHC2-16-2026 relatif aux prestations de formation et de contrôle des compétences des agents et des salariés de l'établissement public administratif Voies Navigables de France (VNF) intervenant dans la préparation et l'exécution des travaux à proximité des réseaux (AIPR)

RÉPONSES A DES QUESTIONS POSÉES PAR UNE ENTREPRISE

Question n° 1:

Concernant le distanciel, pourriez-vous nous indiquer : la plateforme de visioconférence à utiliser (Zoom, Webex, etc.) ; les formateurs doivent utiliser votre intranet ou autre, un outil de diffusion est imposé pour les supports pédagogiques ?

Réponse n° 1:

Le titulaire de chaque lot choisit à sa convenance la plateforme de visioconférence à utiliser dans le cadre d'une formation à distance ainsi que des modalités de diffusion des supports.

Question n° 2 :

L'examen est-il inclus dans le tarif de la prestation de formation en présentiel ?

Réponse n° 2 :

L'examen n'est pas inclus dans le tarif de la prestation de formation en présentiel. Chaque BPU de chacun des 8 lots prévoit une ligne (CCTP Art 4.2.2- Examen en présentiel) pour le tarif de l'examen qui se déroule exclusivement en présentiel, ceci indépendamment du mode de la formation (présentiel ou distanciel).